



## Pétition

### Alors que la direction lance le projet RH 2020, montrons notre attachement à notre cadre social

**Je suis attaché.e à la convention de travail de l'ADEME** qui garantit des droits meilleurs que le minimum du simple droit du travail, notamment l'avancement à l'ancienneté tous les 2 ans, le maintien de rémunération en cas de maladie, etc...

➤ Un cadre sécurisant et solidaire

**Je suis attaché.e à l'accord ARTT** (accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail) qui assouplit la gestion du temps avec les horaires dynamiques, les jours de récupération (RTT, RHD), le CET, qui soutient le temps partiel choisi, etc...

➤ Un cadre souple

Les conditions de travail garanties par ces accords ont toujours permis à l'agence de répondre, d'une part, aux multiples évolutions demandées par la tutelle et, d'autre part, aux sollicitations de nos partenaires depuis plus de 20 ans. C'est le signe qu'elles sont des atouts pour la souplesse et la réactivité de l'agence malgré un contexte salarial défavorable.

Des organisations syndicales ont, par le passé, accepté des adaptations à ces accords pour intégrer des évolutions de notre environnement de travail. Mais le projet RH 2020, se résume à « comment faire 20% de travail en plus avec 10% de personnel en moins » et non relever les défis de la transition écologique

**Je souhaite conserver les acquis sociaux de la convention de travail et de l'accord ARTT.**

**Aussi, je m'oppose à ce que le président et la direction de l'ADEME dénoncent unilatéralement la convention de travail et l'accord ARTT.**

NOM	Site	Signature

